



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 29 / 2013

au Conseil communal

* * *

COMPLEXE DE PRAZQUERON

**Crédit d'étude pour l'aménagement
de l'Esplanade de Prazqueron**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité vous présente, par ce préavis, une demande de crédit pour l'étude de l'aménagement de l'Esplanade de Prazqueron.

1. Préambule

Les travaux d'aménagement de l'Esplanade avaient été amendés lors de la présentation du préavis No 43/2009, intitulé : "Complexe de Prazqueron - Rénovation totale de la production de chaleur, de l'enveloppe thermique des bâtiments et de l'étanchéité des toitures - Agrandissement et aménagement de l'Esplanade". Pour rappel, le Conseil communal, lors de sa séance du 19 novembre 2009, avait refusé ces travaux.

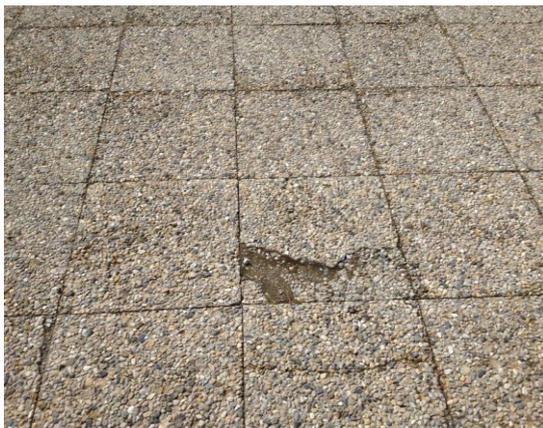
Au vu des aménagements qui viennent d'être effectués à la salle polyvalente et à la salle de gymnastique, il est à présent nécessaire et indispensable de réaliser ces travaux d'aménagement de l'Esplanade.

En effet, au vu de l'état de l'aménagement actuel, et par un souci de sécurité, d'utilisation et d'esthétique, la Municipalité soumet à votre appréciation le crédit d'étude pour l'aménagement de l'Esplanade de Prazqueron.



La Municipalité souhaite entamer une réflexion sur l'aménagement de cette Esplanade de la manière suivante :

- Accès à la salle polyvalente - Ecopoint
- Place de Fête - Equipement voirie.



Le choix de l'architecte s'est porté sur l'atelier neuf8, représenté par Monsieur Philippe Longchamp, à qui la Municipalité a demandé de préparer cette demande de crédit d'étude pour ces travaux.

2. Objectifs des études

- Projet d'amélioration architecturale.
- Mise en conformité des équipements EC/EU et aménagement extérieur.
- Vérification de l'état des réseaux d'évacuation des eaux (EC & EU).
- Coordination des études de mandataires spécialisés.

3. Contexte des études

Cette offre comprend le 100% des prestations décrites ci-dessous.

Le montant des honoraires d'architectes, relatif à la réalisation des travaux énumérés ci-dessus, fera l'objet d'une seconde offre et sera calculé à partir du devis général soumissions rentrées. Cette offre ultérieure pourra faire l'objet d'une forfaitisation, ou d'un plafonnement des honoraires, dès la fin de l'établissement des offres.

Les prestations d'entreprises pour des éventuels sondages et investigations ne sont pas comprises dans la présente offre ; elles seront intégrées dans leurs devis.

Sont compris dans le montant du présent préavis, les études architecturales et variantes nécessaires permettant la réalisation des travaux, dans le cadre financier estimé au point 8.

4. Calendrier prévisionnel des études

L'offre d'honoraires a été remise au Municipal en charge des bâtiments le 10.09.2012.

Adoption du Préavis par la Municipalité : 15.04.2013

Adoption du Préavis par le Conseil Communal : 23.05.2013.

Études d'avant-projet et de projet de l'ouvrage : juin - septembre 2013.

Études d'exécution et réalisation : à définir.

5. Documents remis au mandataire

- Le mandant fournira son programme d'utilisation de l'Esplanade et définira ses besoins.
- Le mandant définira le standard attendu de l'Esplanade.
- Le mandant a déjà transmis tous les plans nécessaires pour la réalisation du projet.

6. Frais et débours

Les frais de déplacement et de reproductions de travail sont compris dans les tarifs horaires.

Les frais de numérisation des documents de base sont compris.

Les frais de reproductions des documents nécessaires à la présentation et à la réalisation sont également compris dans le prix.

7. Offre financière

Libellés des prestations	CHF
<u>Architecte</u>	
Prestations initiales : relevés	3'700.00
4.31 Avant-projet	11'800.00
4.32 Projet de l'ouvrage	27'600.00
4.33 Procédure de demande d'autorisation	3'200.00
4.41 Appels d'offres	23'700.00
<u>Ingénieur civil</u>	
4.31 Avant-projet	4'300.00
4.32 Projet de l'ouvrage	17'000.00
4.41 Appels d'offres	7'100.00
Total HT	98'400.00
TVA 8.0% (N°CHE-105.108.869)	7'872.00
TOTAL	106'272.00
Divers et arrondi	228.00
TOTAL TTC	106'500.00

Montant calculé selon une estimation sommaire des coûts des travaux.

8. Financement

Cette dépense n'est pas prévue dans le budget des investissements 2011-2016.

La Municipalité propose le financement de cette étude par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

Amortissement

Cette dépense sera amortie par le compte 511.3312 "Prazqueron - Amortissements".

Il est rappelé que si l'étude préalable débouche sur un préavis, le montant du crédit d'étude sera rajouté au montant total du préavis présenté au Conseil communal pour les travaux projetés. Ainsi, on obtiendra le coût réel de l'investissement à voter.

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 29 / 2013, adopté en séance de Municipalité du
- 15 avril 2013;
- oui le rapport de la Commission technique ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accorder un crédit de **CHF 106'500.--** TTC, pour l'étude des travaux d'aménagement de l'Esplanade de Prazqueron;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles,
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 511.3312 "Prazqueron - Amortissements" sur une durée maximale de 10 ans.

La Municipalité

Municipal responsable : M. Luigi Mancini

Municipal des finances : M. Denis Favre

Romanel-sur-Lausanne, le 15 avril 2013